



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 30 juin 2020 à 20 heures 00 à la salle des fêtes de Manspach

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15

Absence : 1

Procuration : 0

Date de convocation : 22/06/2020

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER et M. Pascal WIEDEMANN, adjoints,
MMES Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER,
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice
GSCHWIND, Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absente excusée : Mme Stella STOECKEL

Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance précédente
3. Actualité
 - ✓ Ecole : Réunion SIS des Sources le 11 mai 2020
Conseil d'école du RPI des Sources le 18 mai 2020
Reprise de l'école le 25 mai 2020
4. Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs
5. Terrains communaux Rue des Vergers
6. Présentation pour approbation du Budget 2020
7. Vote des taux des impôts locaux
8. Création de commissions communales :
 - ✓ Evolution durable
 - ✓ Bulletin communal
 - ✓ Journée citoyenne
9. Divers

En introduction, Monsieur le Maire fait part de son analyse suite aux élections municipales : « Je ressens une euphorie personnelle, suite à cette vague écolo. Il devenait urgent, pour la survie de l'Humanité que l'écologie prenne toute sa place dans les villes aussi bien que dans les campagnes pour la pérennisation de la vie. »

1. Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du 26 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance d'installation du 26 mai 2020 dont copie avait été transmise à chaque Conseiller.

3. Actualité

- ✓ **Incendie 2, rue Bellevue :** un incendie s'est produit au domicile de Mme et M. GESSER le 29 juin en début de soirée. La municipalité s'est rendue sur place et a rencontré M. GESSER ce matin, afin de faire le point sur ses besoins et l'informer de deux logements vacants Rue de l'Eglise, pour lui et ses locataires, la maison étant inhabitable pour l'instant.
- ✓ **Chenilles processionnaires :** le chêne anniversaire de la révolution française, situé en limite sud de la cour d'école, est infesté par les chenilles processionnaires. M. le Maire et M. WIEDEMANN ont isolé l'emprise du chêne pour réaliser un piégeage biologique.
- ✓ **Ecole :**

Le SIS des Sources s'est réuni le 11 mai, afin d'étudier les orientations budgétaires.

Le RPI des sources s'est réuni le 18 mai, afin de prendre connaissance du protocole d'accueil des élèves de l'école et de l'organisation de l'accueil des enfants des personnels prioritaires. Une visite des locaux aménagés pour la reprise progressive des élèves a été faite par M. SCHIFFMACHER, directeur.

L'école a repris le 25 mai dans de bonnes conditions, suite au confinement de près de deux mois, pour lutter contre la propagation du virus covid-19.

Par ailleurs, M. le Directeur a informé MM. les Maires qu'il quitte le RPI des Sources début juillet. La personne qui le remplacera n'est pas encore connue.

Concernant l'installation du SIS des Sources, M. le Maire déplore de ne pas avoir été prévenu de la date de la réunion.

Mmes DURAND et KIGER, Déléguées de la commune, expliquent qu'elles étaient elles-mêmes surprises de ne pas voir M. le Maire à cette réunion qui a eu lieu le 23 juin à Saint-Ulrich. La Présidente est Mme Marie MEISTER, Conseillère municipale de Saint-Ulrich et le Vice-Président est M. Jean-Jacques MATHIEU, Maire de Strueth.

La vice-présidence a été proposée aux Elus de Manspach et d'Altenach, mais le fait est que tout le monde a été pris au dépourvu.

Monsieur le Maire remercie Mmes DURAND et KIGER pour leur intervention.
- ✓ **Accident industriel de la zone artisanale de Dannemarie :**

Aux abords de la piste cyclable entre Manspach et Dannemarie, une énorme explosion a retenti et un incendie s'est déclaré samedi 6 juin dans l'usine OSA située dans la zone artisanale de Dannemarie. Une soixantaine de pompiers a été mobilisée et un important dispositif a été déployé tel que le pompage de l'eau dans la Largue pour faire face à l'embrasement de ce hangar de 1500 m2 où étaient stockées des matières inflammables et toxiques (peintures, solvants...). M. Nicolas FAESSEL, ingénieur de l'EPAGE Largue s'est rendu sur place pour le contrôle hydrique de la qualité de l'eau de la Largue. Malgré l'émanation de fumée noire, aucune pollution n'a été repérée sur Manspach et aucune mortalité piscicole n'a été constatée dans la Largue.

M. le Maire alerte sur la nécessité de toutefois rester vigilant pour les cours d'eau et captages de proximité :

« Grâce au vent, Manspach a évité une catastrophe sanitaire et environnementale majeure, liée à l'émission atmosphérique de différents polluants toxiques. Il aura fallu 24 heures pour neutraliser le sinistre.

Cette catastrophe industrielle, nous lance un signal d'alarme... nous ne sommes à l'abri de rien. Et c'est là qu'on se rend compte que la ZA de Dannemarie pose de sérieux problèmes face à la ressource en eau, à la rivière et aux horizons phréatiques. Conscients de ces enjeux, M. Alexandre BERBETT Maire de Dannemarie, et M. Nicolas HOLLEVILLE son adjoint ont demandé à rencontrer la municipalité de Manspach pour aborder différents problèmes. Plus sournoise, l'agriculture, avec ses pesticides, ses engrais, et ses drainages, n'apaise pas les inquiétudes sanitaires. »

- ✓ **Forêt :** M. le Maire alerte sur la situation sanitaire de la forêt : « à l'heure où le réchauffement climatique s'accroît, nos forêts agonisent. Conséquence des coupes dictées par l'état des arbres : dans les années à venir, les recettes provenant du bois seront moins importantes que celles générées par les coupes habituelles. »
- ✓ **Urbanisme :**

Permis accordé : Mme Marie BOURJAILLAT, construction d'un garage, 22, rue Saint-Léger

Déclaration préalable accordé :

M. Donovan BROGLIA, construction d'un abri de jardin, 3C rue du Viaduc

M. Thierry GSCHWIND, construction d'une piscine et d'un abri de jardin, 11 rue de la Chapelle

Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) : Vente par M. Haci SARICICEK, d'un bien à usage d'habitation sis 12 rue des Tuilliers, au profit de Mme Nina HAJIZADEH, domiciliés à BALE (Suisse), au prix de 498.000,- Euros.

4. Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs

M. le Maire présente l'avancement des travaux :

➤ Chantier : 3ème tranche d'enfouissement des réseaux secs

Alors que les enfouissements et les branchements sont terminés, ENEDIS ne donne toujours pas le feu vert pour enlever les fils et poteaux, ni pour fermer les derniers trous. Ils seraient, disent-ils, M. ROBERT Directeur, complètement dépassés par la sortie du confinement covid19.

➤ Chantier : 4ème et dernière tranche d'enfouissement des réseaux secs

Conformément à la délibération qui a été prise par le Conseil Municipal le 3 décembre 2019, qui décidait de la réalisation de la 4ème et dernière tranche d'enfouissement des réseaux secs, et qui donnait pouvoirs au Maire pour mener à bien le montage administratif et technique de ce projet, de concert avec le Syndicat d'Electricité du Haut-Rhin, la Direction technique d'ENEDIS Grand Est, M. David LEBEL Directeur du bureau d'assistance d'ouvrage, le Service administratif communal, il a été fait en sorte par M. le Maire, que le chantier puisse s'ouvrir cet été pour s'achever dans le 2ème semestre 2021 pour un montant prévisionnel à la charge de la commune de 366 000€.

5. Terrains communaux Rue des vergers

Délibération : 13/2020

Objet : Mise en vente des terrains communaux Rue des Vergers

Vu le permis d'aménager du 14 avril 2020, autorisant la commune de Manspach à créer un lotissement de 3 lots maximum destinés à l'habitat, cadastré section 03 parcelles 20,173,174,175,178,

Vu le plan d'aménagement déterminant les trois lots, à savoir :
Lot 1 : 550 m²
Lot 2 : 877 m²
Lot 3 : 1 008 m²

Vu l'estimation de la viabilisation desdites parcelles,

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à 8 voix pour,

- De fixer le prix à 120,-€ le m² pour chaque lot
- De fixer le prix à 115,-€ le m² pour l'achat de deux lots

Le Conseil municipal donne toute latitude à Monsieur le Maire pour engager la viabilisation et la vente des terrains.

Viabilisation :

Le plan d'aménagement ayant été validé, les entreprises de BTP et électricité ont été sollicitées pour établir des devis de viabilisation de la rue. Le coût estimatif de la viabilisation est le suivant :

Extension des réseaux eau et assainissement : 59 000,- €

Extension réseau d'éclairage public : 6 000,- €

Nouvelle rue :

La rue qui descend de la rue des Vergers vers l'AMAP a pour vocation future d'assurer la liaison avec la rue de la Vallée, afin de permettre la viabilisation de l'espace classé AUb : urbanisation future, dans le P.L.U. Afin d'éviter de la classer en déserte privative ou en voie sans issue, il serait pertinent de lui donner un nom si possible en relation avec l'histoire de Manspach.

M. le Maire demande au Conseil municipal de réfléchir à un nom de rue.

6. Présentation pour approbation du Budget 2020

M. le Maire présente le projet de Budget primitif 2020 chapitre par chapitre.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011-Charges à caractère général:.....	158 960,00 €
012-Charges de personnel.....	64 750,00 €
014-Atténuation de produit FNGIR.....	22 550,00 €
020-Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement.....	177 505,89 €
065-Autres charges de gestion courante.....	66 280,00 €
066-Charges financières.....	39 000,00 €

TOTAL: 531 045,89 €

RECETTES

002- Excédent antérieur reporté.....	98 824,89 €
013- Atténuation de charges.....	20,00 €
70- Produit des services.....	41 480,00 €
73- Impôts et taxes.....	227 608,00 €
74- Dotations et participations.....	86 433,00 €
75- Autres produits de gestion courante.....	76 600,00 €
77- Produits exceptionnels.....	80,00 €

TOTAL: 531 045,89 €

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65541			ADAUHR		250,00
65541			Commune de Valdieu-Lutran		2 145,00
65541			EPAGE Lague		1 255,00
65541			SIGFRA		850,00
65541			SIS DES SOURCES		30 000,00
65541			SYNDICAT MAISON FORESTIERE		120,00
6574			AMICALE DONNEURS DE SANG		100,00
6574			APAMAD/APALIB		100,00
6574			ASSOCIATION AMIS DE L HOPITAL DANNEMARIE		100,00
6574			ASSOCIATION CHORALE SAINTE CECILÉ		100,00
6574			ASSOCIATION DELTA REVIE		100,00
6574			ASSOCIATION MIEUX VIVRE A SAINT MORAND		100,00
6574			ASSOCIATION SUD ALSACE MODELISME		100,00
6574			ASSOCIATION TREMPLIN		100,00
6574			BANQUE ALIMENTAIRE		100,00
6574			CONSEIL DE FABRIQUE DE L EGLISE		100,00
6574			CROIX ROUGE ALTKIRCH		100,00
6574			FONDATION DU PATRIMOINE		100,00
6574			INTERLUDE		100,00
6574			LES RESTAURANTS DU CŒUR		100,00
6574			MUSIQUE MUNICIPALE BALLERSDORF		100,00
6574			PORTE D ALSACE RUGBY CLUB		100,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

⇒ Pièce jointe au procès-verbal : Subventions versées

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Restes à réaliser :	71 550,00 €
001-Solde d'exécution d'investissement reporté.....	30 322,83 €
020-Dépenses imprévues.....	2 000,00 €
16-Remboursement d'emprunts.....	65 410,00 €
21-Immobilisations corporelles.....	435 120,00 €

TOTAL: 604 402,83 €

RECETTES

Restes à réaliser :	24 866,00 €
021-Virement de la section de fonctionnement.....	177 505,89 €
024-Produits des cessions.....	268 000,00 €
10-Dotations.....	88 706,83 €
13-Subventions d'investissement.....	600,00 €
16- Emprunts et dettes assimilées.....	45 520,00 €

TOTAL: 605 198,72 €

Après lecture commentée, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget primitif pour l'année 2020 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	531 045,89 €	531 045,89 €
Investissement (avec restes à réaliser)	604 402,83 €	605 198,72 €

Ce budget est voté par chapitre, aussi bien au niveau de la section de fonctionnement que de la section d'investissement.

7. Vote des taux des impôts locaux

Délibération : 14/2020

Objet : Vote des taux des impôts locaux

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des bases prévisionnelles pour 2020 et des taux actuels d'imposition.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux actuels	Produit
Taxe foncière bâti	469 200	9.00	42 228
Taxe foncière non bâti	21 500	47.93	10 305

En application de l'article L 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Manspach doit voter les taux des impositions directes locales perçues à son profit.

M. le Maire propose de faire évoluer les taux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition d'évolution des taux, conformément au tableau ci-dessous.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux votés	Produit
Taxe foncière bâti	469 200	14.00	65 688
Taxe foncière non bâti	21 500	50.00	10 750

Monsieur le Maire remercie Mmes et MM. les Conseillers d'avoir pris conscience de la responsabilité d'aller de l'avant.

8. Création de commissions communales EVOLUTION DURABLE

Monsieur le Maire présente les commissions communales qu'il conviendrait de créer et demande à chaque conseillère et conseiller municipal d'y réfléchir, afin de les constituer au mois de septembre.

Commission 1 présidée par M. Pascal WIEDEMANN : AMENAGEMENT URBANISME

Mise en œuvre et révision du Plan Local d'Urbanisme

Suivi des travaux : enfouissement des réseaux secs 4^{ème} et dernière tranche.

Conception et montage du projet d'aménagement Rue des Vergers

Signalétique routière. Sécurité. Entrées village. Cavurnes Cimetière.

Commission 2 présidée par M. Daniel DIETMANN : PROSPECTIVES D'AMENAGEMENT

Isolation du bâtiment d'école et bibliothèque.

Plan énergies alternatives : Revoir tous les dispositifs énergétiques existants, et proposer des solutions alternatives en relation avec le P.E.T.R. Salle des fêtes

Ralentissement dynamique des ruissellements (Préventions inondations)

Forêt : Révision du plan forestier. Suivi d'exploitation durable.

Avenir Maison Lidy et Moulin

⇒ Cette commission pourra être présidée à terme par un éventuel 3^{ème} adjoint.

Commission 3 présidée par Mme Nathalie VERRIER : COMMUNICATION /ANIMATION/ SOLIDARITE

Site internet / Bulletin communal / Relations Maison de la Nature.

Suivi Intercommunalité / Manifestations / Anniversaires / Commémorations.

9. Divers

- ✓ Brigade verte : M. WIEDEMANN a participé à la réunion du Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux du Haut-Rhin le 24 juin et rapporte qu'il n'y a pas de nouvelles informations concernant l'armement des gardes champêtres pour l'instant.
- ✓ Mmes DURAND et KIGER demandent s'il serait possible d'installer les bancs dans le village. M. DIETMANN répond que leurs emplacements devraient être justifiés, avec à proximité des panneaux explicatifs, une application QRCode, dans le cadre d'un parcours thématique. M. STANTINA dit qu'une ébauche de plan de situation a déjà été réalisée.
- ✓ Opération brioche du 8 au 13 septembre 2020 : M. le Maire remercie d'avance les Conseillers qui donneront de leur temps pour la vente des brioches dans le village au profit de l'APAEI du Sundgau.
- ✓ M. le Maire émet l'idée d'implanter une cigogne en bois devant la mairie qui annonce une naissance avec le prénom et la date de la naissance du bébé.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22H30.